L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1877. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
JEUDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. Marks, Levy & Co., dans leurs salles d'encan—vêtements, articles de toilette, etc.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Julie—farine—Aussi, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins 228 sceaux.

Farine, grue et farine de maïs.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Sceaux.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Tenneents Ale.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le Commerce du Travail.

LETTRE DE M. G. DE MOLINARI.

Nous avons la bonne fortune d'offrir aujourd'hui aux lecteurs de l'*Abeille* une correspondance fort intéressante de l'éminent publiciste, dont les "Lettres sur les Etats-Unis" renferment tant de fines et spirituelles observations. Sous forme de correspondance, M. G. de Molinari nous adresse à propos de nos grèves récentes, une dissertation d'économie politique qui se termine par une conclusion aussi ingénieuse qu'elle sera neuve pour bien des lecteurs. Les questions qu'a soulevées dans cette république, la crise des grèves de chemins de fer, donnent au travail de notre correspondant un vif intérêt d'actualité. La longueur de sa lettre—dont nos lecteurs ne se plaindront certainement pas—nous oblige à remettre à demain les réflexions que nous suggère la proposition relative au commerce du travail.

A M. l'Editeur de l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* :

GENÈVE, 28 août 1877.

J'ai lu avec un vif intérêt les réflexions si judicieuses que vous avez faites au sujet des grèves des employés des chemins de fer et des désordres dont elles ont été l'occasion à Baltimore, Pittsburgh, etc. "Quand le travail fait une guerre aussi inintelligente au capital, dites-vous, il commet un acte équivalant à un suicide, car, tandis qu'il accumule les ruines d'un côté, il crée des souffrances et des misères sans nom de l'autre." Vous avez mille fois raison, et les grèves sans parler des émeutes ne peuvent qu'aggraver la situation des classes ouvrières.

Mais les grèves ne sont que des accidents produits par un état de choses imparfait et vicieux ; elles proviennent des mauvais rapports qui existent bélas !—les derniers événements le prouvent que trop—en Amérique aussi bien qu'en Europe entre les entrepreneurs et les ouvriers, entre le capital et le travail. Ces mauvais rapports, sont-ils, comme l'affirment les socialistes, naturellement inhérents au régime actuel du salariat, et faut-il, pour y mettre fin, changer l'organisation sociale ? Faut-il exproprier les entrepreneurs au profit des ouvriers, ou, comme on l'a soutenu au meeting de Tompkins Square à New York, confier à l'Etat l'exploitation des chemins de fer et les autres industries ? Ces remèdes ne m'inspirent, je l'avoue, qu'une confiance médiocre. L'exploitation des chemins de fer et des industries par l'Etat et la transformation des ouvriers en fonctionnaires publics m'inspirent même une méfiance positive. L'Etat a déjà toutes les peines du monde à assurer la sécurité publique,—ce qui constitue sa mission spéciale— et à surveiller les faits et gestes de ses quelques milliers d'employés de tous grades. Que serait-ce donc s'il était chargé de transporter les voyageurs et les marchandises par terre et par eau, de fabriquer nos habits, nos chapeaux, nos bottes et le reste ; s'il devait enfin empêcher des fonctionnaires qui se compteraient désormais par milliers, de mettre indûment les mains dans les poches du public ? Ne devrait-il pas posséder, pour remplir une pareille tâche à la satisfaction générale, une vigueur et une intelligence infiniment supérieures à celles que le ciel lui a naturellement départies.

Je ne crois point pour ma part, que les mauvais rapports des entrepreneurs et des ouvriers puissent être améliorés par les procédés socialistes ou communistes, mais je ne crois pas davantage avec les conservateurs pessimistes qu'ils soient sans remède. Permettez-moi en ma double qualité d'ancien employé dans une manufacture de coton et d'ancien professeur d'économie politique, de vous communiquer les résultats de mon expérience et de mes observations à cet égard.

Les mauvais rapports des entrepreneurs avec les ouvriers proviennent de ce qu'ils sont *directement* en relations les uns avec les autres, et le plus souvent dans des conditions qui ne sont pas celles d'une pleine et loyale concurrence. Le travail, on l'a dit maintes fois, est une marchandise comme une autre, et le prix en est réglé, aussi bien que celui du coton, du sucre ou du drap par la loi de l'offre et de la demande. Comment donc se fait-il que les rapports des producteurs et des consommateurs de coton, de sucre ou de drap ne soient jamais troublés par des coalitions et des grèves, et qu'on ne puisse constater entre eux aucune animosité analogue à celle qui existe trop fréquemment entre les ouvriers "producteurs de travail" et les entrepreneurs d'industrie "consommateurs de travail" ? Cela ne tient pas, comme on serait tenté de le croire au premier abord, à ce que le coton, le sucre et le drap sont des marchandises d'une nature différente de celle du travail. Non ! Il y a en ce temps où les mêmes mauvais sentiments qui se manifestent malheureusement aujourd'hui entre les entrepreneurs et les ouvriers existaient entre les producteurs et les consommateurs d'une denrée qui se rapproche beaucoup plus du sucre ou du coton que du travail, je veux parler du blé. A l'époque où la difficulté des communications, les entraves douanières et le manque d'informations moralisant les marchés de consommation des subsistances de telle façon que la disette sévissait souvent dans une province tandis que les provinces voisines étaient affligées d'une abondance des récoltes, l'hypothèse était loin de régner entre les cultivateurs ou les marchands de grains qualifiés d'*accapareurs* et les consommateurs des villes. Les une s'entendaient volontiers pour créer des disettes factices, autrement dit pour mettre des subsistances en grève ; en revanche, les autres, prenant en main la cause des autres, s'ingéniaient à inventer toute sorte de combinaisons restrictives et vexatoires pour obliger paysans et marchands de grains à apporter régulièrement et abondamment leurs denrées au marché, en les empêchant de les vendre ailleurs. Aujourd'hui, ces démêlés qui ont duré des siècles, en provoquant des émeutes et des séditions qui ont coûté la vie à des milliers d'hommes, ne sont plus qu'un mauvais souvenir historique. La paix s'est faite entre les producteurs et les consommateurs de blé. Comment s'est-elle faite ? A la suite de quels progrès ? Tout simplement à la suite des progrès qui ont mis en communication les différents marchés et développé, au grand avantage des producteurs et des consommateurs, le commerce des grains. Chacun sait comment les choses se passent à présent. Grâce à la multiplication extraordinaire des moyens de locomotion par terre et par eau, grâce encore à l'abolition des lois céréales, les grains peuvent être transportés plus rapidement et à moins de frais de la Californie et du Chili en Europe qu'ils ne pouvaient l'être autrefois de la Normandie en Bretagne. Aussi n'avons-nous plus à craindre ni l'excès de la rareté si favorable aux consommateurs, ni l'excès de l'abondance si préjudiciable aux agriculteurs, ni les prix trop hauts, ni les prix trop bas. Il y a un "marché général" dont le cours établit d'après l'état des récoltes en Europe et en Amérique, constitue le baromètre et sert de régulateur aux prix de la multitude de petits marchés de consommation, sans qu'aucune manœuvre d'accaparement, aucune tentative de mise en grève des subsistances, ou bien encore aucun règlement de marché puisse y créer une hausse ou une baisse artificielle. En effet, si le prix d'un marché local tombe au dessous du cours du marché général, les grains ne manquent pas de se porter ailleurs jusqu'à ce que le niveau soit établi ; si le prix du marché local s'élève, au contraire, au dessus du cours du marché général, les grains affluent dans cette localité favorable et leur affluence y provoque la baisse. Tous ces mouvements s'effectuent avec une rapidité et une sureté vraiment merveilleuse. C'est une "révolution silencieuse" qui s'est accomplie à l'avantage de tous,—résultat que n'obtiennent pas toujours les révolutions les plus bruyantes,—qui a scellé, d'une manière définitive, la paix entre les producteurs et les consommateurs de blé, et dont le principal artisan a été, chose essentielle à remarquer, le plus impopulaire des intermédiaires, le marchand de grains. A mesure que le marché s'est étendu, le commerce des grains s'est développé ; des maisons puissantes se sont établies pour le faire sur une grande échelle, et leur premier soin a été de se procurer rapidement et régulièrement des informations sur l'état des récoltes, sur les stocks existants, sur le mouvement des achats et des ventes, sur les variations des cours dans les différentes parties du marché général afin de régler leurs opérations en conséquence. Les journaux en sont faits les échos de ces informations que le télégraphe s'est chargé de transmettre, littéralement avec la rapidité de l'éclair. Peut-être l'habitude que nous avons de cette *publicité commerciale* qui répand maintenant la lumière sur tous les marchés du monde et qui s'est successivement étendue à toutes les marchandises de grande consommation, —le travail à peu près seul excepté,—nous rend-elle inattentifs à ses mérites, mais pour peu qu'on se donne la peine d'y réfléchir, on acquiert la conviction qu'aucun progrès n'a été plus bienfaisant que celui-là. Non seulement cette masse d'informations que la publicité met au grand jour sert à grandir les opérations du commerce, mais encore elle prévient une foule de tromperies et des manœuvres véreuses. En ce qui concerne particulièrement le commerce des grains, quelle lecture est plus instructive pour le simple cultivateur de l'Iowa, du Wisconsin ou de l'Illinois que celle des mercuriales des grands marchés de l'Est et de l'Europe ! Il y trouve des indications précieuses, qu'il n'aurait jamais pu se procurer lui-même, réduit à ses seules ressources. Il se fait ainsi au moins une idée approximative du prix qu'il peut raisonnablement demander pour sa récolte, et se trouve en mesure de contrôler les informations de fantaisie des amateurs peu scrupuleux de grains à bon marché.

Eh ! bien, je le demande, pourquoi le "commerce du travail" ne se ferait-il pas comme se fait le commerce des grains, comme se font tous les autres commerces, par des intermédiaires bien pourvus de capitaux et ayant à leur service les moyens d'informations et la publicité nécessaires pour éclairer un marché qui est demeuré dans une obscurité presque complète ? Comme je vais essayer de le démontrer aussi brièvement que possible, cette *machinery* progressive ne rendrait pas aux entrepreneurs et aux ouvriers, autrement dit aux consommateurs et aux producteurs de travail, des services moins considérables que ceux dont les agriculteurs et les manœuvres de pain lui ont été redevables ; elle aurait pour résultat de pacifier leurs rapports en supprimant les causes de guerre qui existent entre eux comme elle a pacifié ceux des producteurs et des consommateurs de blé.

Faisons une simple hypothèse. Supposons que des particuliers ou mieux encore des sociétés honnêtement constituées,—je me plais à espérer que cette hypothèse ne vous paraîtra pas trop invraisemblable—s'établissent avec un capital suffisant, 500,000, un million ou même deux millions de dollars pour faire le commerce du travail. Elles se présentent, d'une part, aux entrepreneurs d'industrie et elles leur tiennent le langage que voici.

"Vous employez régulièrement en moyenne 100, 200, 500 ou 1000 ouvriers. Vous êtes obligés, le plus souvent, de recruter ce personnel, individu par individu, sur le marché local où vous avez vos établissements. Faute de moyens d'information, peut-être aussi faute de temps, car votre attention est absorbée par les soins de votre fabrication, vous ne pouvez aller chercher au-delà de ce rayon borné les ouvriers capables et honnêtes dont vous avez besoin, vous ne pouvez non plus vous enquérir autant que cela serait nécessaire des antécédents de ceux que vous enrôlez. Dès qu'ils sont entrés dans vos ateliers il faut que vous les fassiez rigoureusement surveiller s'ils travaillent à la journée ; dans le cas où ils travaillent à la pièce il faut encore que vous fassiez vérifier minutieusement leur ouvrage ; et, cependant s'il y a malfaçon, si par négligence, mauvais vouloir ou incapacité, ils gâtent ou gaspillent la matière première, s'ils détériorent les outils et les machines, vous n'avez contre eux qu'un recours illusoire, vous devez presque toujours vous contenter de les renvoyer sans essayer de leur faire rembourser la perte qu'ils vous ont causée. Enfin, ce personnel vous lui payez son travail *individuellement* et ordinairement à des échéances rapprochées, chaque semaine, chaque quinzaine ou au plus tard, sauf pour les emplois supérieurs, chaque mois. Vos contremaîtres sont astreints à tenir une comptabilité compliquée, parfois aussi à discuter longuement et dans un esprit qui, n'est pas toujours celui de la conciliation, des réclamations plus ou moins fondées. Mais ce qui est particulièrement onéreux et gênant pour vous c'est de devoir, en toute circonstance, payer comptant ou à peu près et en monnaie cette masse de salaires. Vous êtes obligés d'augmenter en conséquence votre capital circulant, ce qui renchérit d'autant votre prix de revient, et si vous éprouvez des pertes ou des retards dans vos rentrées vous vous trouvez dans la nécessité de subir les dures conditions des prêteurs d'argent pour satisfaire les réclamations d'ailleurs fort légitimes de vos ouvriers. A quoi il faut ajouter que ce contact et ce conflit permanens d'intérêts entre eux et vous ne peut guère engendrer autre chose que des griefs et un mauvais vouloir réciproques. Ils sont à votre merci dans les moments de dépression industrielle ou commerciale, mais si vous cédez à la tentation d'abuser ou même d'user des avantages de votre situation, ils ne manquent pas de vous en garder rancune ; au moment où il vous arrive des commandes urgentes, où vous avez besoin du concours le plus assidu et le plus actif de vos ouvriers, ils se mettent en grève, et vous voilà dans l'impossibilité d'exécuter les ordres de votre clientèle, à la vive satisfaction de vos concurrents nationaux ou étrangers. Quelquefois, la grève se complique d'une émeute : les ouvriers mécontents ne se bornent pas à abandonner à lui-même l'ouvrage pressé, ils brisent les machines et saccagent les ateliers.

"Voilà maintenant ce que nous vous proposons pour remédier à ces inconvénients et à ces maux qui vont chaque jour s'aggravant davantage : nous nous chargeons de vous fournir *en gros* le travail que vous avez jusqu'à présent acheté *en détail*. Nous nous engagerons à mettre à votre disposition le personnel qui vous est nécessaire et à vous assurer la régularité de ses services. Nous surveillerons nous-mêmes l'accomplissement de sa tâche et nous en serons responsables : si des ouvriers gâtent ou dérobent la matière première qui leur est confiée, s'ils détériorent le matériel, etc., nous vous indemniserons pour le dommage causé, s'ils ne se rendent pas ponctuellement à l'atelier, s'ils se mettent en grève, nous les remplacerons, tout en subissant la responsabilité des pertes provenant de leur inexactitude ou de leur désertion. Enfin, nous rétribuerons nous-mêmes ce personnel, vous n'aurez autre chose à faire qu'à compter et le travail salpiné vous a été livré dans les quantités et les qualités requises ; vous nous le payerez en bloc, au comptant ou à terme, comme vous payez les autres matériaux servant à votre industrie."

En admettant que les industries "consommateurs de travail" acceptent ces arrangements, les nouveaux intermédiaires se tourneront du côté des ouvriers "producteurs de travail."

"Dans l'état actuel des choses, leur diront-ils, vous êtes obligés de chercher vous-mêmes le placement de votre travail, et il est bien rare que vous ayez le temps, les informations et les ressources nécessaires pour le porter dans les endroits où il peut être le mieux rétribué. Vous offrez donc sur place aux entrepreneurs d'industrie en nombre limité qui en font l'emploi, et comme ils n'ignorent pas que c'est le besoin et quelquefois un besoin urgent qui vous pousse à frapper à la porte de leurs ateliers, ils sont naturellement tentés de profiter de cette fâcheuse circonstance pour vous faire la loi. D'ailleurs, ils sont dans leur rôle d'acheteurs en s'efforçant d'obtenir de vous la plus grande quantité possible de travail au moindre prix. Si le salaire qu'ils vous offrent est insuffisant, la nécessité où vous êtes de payer votre boulanger, votre boucher et votre logeur vous contraint à l'accepter quand même, sauf à exiger une hausse à la première occasion favorable. Si vous faites partie d'un *Trade-Union* votre situation est un peu meilleure à certains égards : vous n'êtes plus isolés, vous disposez de la puissance et des ressources de l'association dont vous êtes membres ; en revanche, à d'autres égards, votre situation est pire. Vous êtes à la discrétion des meneurs de l'association. S'ils décident une grève vous voilà condamnés, vous et les vôtres, à subir des privations cruelles sans parler de la démoralisation qu'engendre l'oisiveté. Mais ils agissent en vue du "bien commun", et qui oserait leur désobéir ! Si même ils vous ordonnent des actes que votre conscience réprouve, vous ne pouvez vous dispenser de les commettre sous peine de courir le risque dangereux de passer pour des faux-frères et des traîtres. Vous n'êtes plus des hommes libres, vous êtes des esclaves ! En tout cas, que vous soyez isolés ou associés, votre condition demeure toujours précaire, vous avez rarement de quoi pourvoir aux tristes mais inévitables éventualités des chômages et des maladies, et quand la vieillesse arrive bien peu d'entre vous ont réalisé une épargne suffisante pour la passer dans un repos exempt de soucis.

"Eh bien ! voici les services que nous pouvons vous rendre. Nous nous chargerons du placement de votre travail, moyennant une commission, ou, si vous le préférez, nous vous l'achèterons pour un temps déterminé, sauf réalisation du marché dans le cas où les conditions n'en seraient pas strictement remplies. Comme nous disposons de ressources que vous n'avez point, nous serons en mesure de traiter sur le pied de l'égalité avec les industriels et nous pourrons d'ailleurs nous offrir des garanties de responsabilité, une simplification de rouages et de facilités de paiement que vous n'êtes pas en position de vous donner. D'un autre côté, nos capitaux et nos moyens d'information nous permettront de connaître l'état de l'offre et de la demande et le taux des salaires dans les différentes parties du grand marché du travail ; nous pourrons toujours porter cette marchandise dans les endroits où elle est le plus demandée, où, par conséquent, elle se vend le plus cher ; nous pourrons encore obtenir, dans ce cas, des réductions sur les frais de transport, au moyen de conventions particulières avec les compagnies de chemins de fer et de navigation à vapeur, etc., etc. Cela nous donnera les moyens de couvrir nos frais et de recueillir les bénéfices ordinaires du commerce, tout en améliorant la situation des entrepreneurs d'industrie et la vôtre, en vous faisant profiter les uns et les autres du progrès que nous aurons réalisé par la séparation économique de la production et du commerce du travail. Si vous nous dites que vous n'aurez fait vial fiétri en Europe du nom de *marchandage* n'est pas moins impopulaire aujourd'hui que ne l'était du temps de Quesnay et de Turgot le commerce des grains. Aux yeux des philanthropes qui ont pour spécialité de résoudre toutes les questions économiques et autres au moyen du sentiment sans tenir compte de la science, le commerce du travail n'est et ne peut être qu'une des formes de la Traite ; aux yeux des socialistes, il a le vice irrémédiable d'impliquer la multiplication de ces odieux " intermédiaires " qui sont les sangsues du peuple et qu'il faut au contraire se hâter de supprimer pour mettre le producteur directement en rapport avec le consommateur ; aux yeux des conservateurs routiniers enfin, il a le défaut d'être en dehors de la routine et il est bien clair que tout ce qui est en dehors de la routine ne peut être que chimérique et subversif.

Il n'en est pas moins certain que le jour où quelque homme d'affaires entreprenant comme les Etats-Unis en comptent, après que plusieurs 200 millions dont il était responsable semblaient passés au compte des profits et pertes et des frais généraux d'une dictature insurrectionnelle. Le péril était dans la libre témérité des partisans de celui qui croyait que le silence suffisait contre les accusations fétrissantes de M. Ordinaire, son ancien associé ; de celui qui paraissait trop redoutable pour être inquiété, qui menaçait les fonctionnaires coupables d'accomplir leur devoir, qui groupait autour de lui tous les ennemis du gouvernement régulier et les amentait à sa voix contre les pouvoirs constitutionnels.

Voilà où était le vrai péril.

On se demandait de quel côté était le droit et si on n'en était pas venu à supporter une sorte de montrueuse conniverence entre la légalité vraie et la légalité des avocats radicaux.

L'anarchie a pris fin."

INCENDIE A DIEPPE.—La dépêche de la presse associée relative à un incendie à Dieppe, était tellement incompréhensible que nous avons préféré l'omettre.

D'après une dépêche reçue par le *Démocrat*, une terrible conflagration se serait produite à Dieppe, port de la Seine-Inférieure. Le feu qui aurait commencé près de la poste, se serait étendu et aurait détruit un quart de la ville. On évaluait les pertes à cinq millions de francs.

Achetez votre charbon aux plus bas taux du marché, chez Hy. J. Montagnet 167 rue de la Commune.

LUNCH CHAUD.—M. Charles Elchinger, propriétaire du café GOOD WILL HOUSE, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, sert maintenant un lunch chaud tous les jours, de 9 heures et demie du matin à 2 heures de l'après-midi. Ce lunch comprend les mets les plus variés et est préparé avec le plus grand soin. Les vins et les liqueurs du "Good Will House" sont de première qualité.

FRANCE.

Paris, 29 août.

"La délibération du conseil des ministres, dit le *Constitutionnel*, a eu, hier, une grande importance.

"La séance, ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. le maréchal, n'a été terminée qu'à trois heures et demie.

"Le conseil s'est, d'abord, occupé du voyage que le chef de l'Etat va entreprendre dans le sud-ouest. Les rapports qui ont été reçus de la Charente Inférieure et de la Gironde constatent que dans ces deux départements le maréchal sera accueilli avec un véritable enthousiasme.

"Le préfet de la Gironde est venu à Paris pour transmettre au gouvernement les vœux des populations que le Président de la République va visiter.

"M. le maréchal de Mac Mahon a exposé à ses ministres l'ensemble du manifeste à la nation qu'il prononcera à Bordeaux."

Le *Moniteur universel* dont on connaît les attaches officieuses, publie, aujourd'hui, le raconter suivant, que nous ne reproduisons que sous toutes réserves :

"On rapporte que le maréchal, répondant à quelqu'un qui lui demandait pourquoi, voulant remonter le courant radical, il n'avait pas choisi un ministère centre gauche, aurait répliqué : " J'y viendrait ; mais, si j'avais confié aux hommes du centre gauche la besogne de 16 mai, ce groupe se fût affaibli et rendu impossible pour plus tard. Il n'est pas faire la dissolution, et c'est lui, surtout, qu'elle doit renforcer et fortifier."

—Le *Mot d'Ordre* reponse M. Thiers pour être trop conservateur :

Qu'est-ce que M. Thiers reproche donc aux hommes du 16 mai, qui sont pourtant de jolis conservateurs ? Il n'a pas prévu, il empêche l'avenir de dire, en ne faisant pas, que nous sachions, une tentative révolutionnaire ou socialiste et qui a la prétention de faire triompher cette politique conservatrice dont M. Thiers se fait le prophète.

Il nous arrive encore des échos curieux des séances des conseils généraux. Dans Saône-et-Loire, le préfet ayant protesté contre les déclarations hostiles, passionnées, haineuses de la majorité, représentée par le président, M. Charles Roy-Set, et M. Marguo, membre du conseil, le président n'a pas craint de lui dire :

"C'est à moi, à moi seul, en vertu de vous l'que l'ordre de nos délibérations a été confié. Et s'il vous arrivait de l'oublier, vous trouveriez des hommes !...

C'est ce que M. Christophie et M. Wadington appuient de la modération ! Voilà où nous en sommes.

C'est très probablement le lundi 3 septembre que le Vice-amiral Jauréguiberry commencera dans le golfe Juan l'inspection générale de notre escadre de la Méditerranée.

A l'heure actuelle, cette escadre ne compte pas moins de douze bâtiments. Ce sont : les cuirassés la *Gauloise*, le *Richelieu*, la *Moqueuse*, la *Couronne*, le *Surveillante*, l'*Héroïne*, la *Sarcie*, la *Provence*, le *Thetis*, la *Belliqueuse* et deux croiseurs, l'*Infernet* et le *Desaix*.

Aussitôt l'inspection terminée, le vice-amiral Jauréguiberry quittera son commandement.

Il est toujours question, pour lui succéder, de M. le vice-amiral Dompierre d'Hornoy ; toutefois, on nous assure que ce choix n'a rien de définitif.

LES POURSUITES CONTRE M. GAMBETTA.

Le *Moniteur universel* fait observer que si les poursuites n'ont pas été ordonnées plus tôt, cela tient à ce que depuis le 17, jour où parut sur le discours dans la *République française*, au moment où le maréchal partait pour Cherbourg, accompagné du président du conseil, jusqu'à samedi dernier le conseil des ministres n'avait été au complet.

Dans le conseil des ministres qui eut lieu le mardi 21, au retour du maréchal, la question fut agitée ; mais, trois ministres étant absents, le garde des sceaux fut d'avis qu'il convenait de ne pas prendre de décision avant leur retour.

Le conseil ne s'étant trouvé au complet que samedi, c'est ce jour-là seulement que les poursuites ont été discutées et arrêtées.

Nous avons donné hier l'opinion des feuilles radicales sur la nouvelle de poursuites à exercer contre M. Gambetta à l'occasion de son discours factieux de Lille. Voici l'opinion des journaux conservateurs :

"Se soumettre ou se démettre". Cette phrase, qui est toute la pensée du discours de Lille, dit le *Soleil*, est une véritable déclaration de guerre à la présidence, au pouvoir, à la personne du maréchal, et nous comprenons que le gouvernement, qui aurait pu y songer plus tôt, y répondre par un acte de vigueur.

—Le *Figaro* approuve la mesure énergique du ministère.

—Le *Soir* approuve hautement la décision ministérielle :

"Certes, dit-il, si l'on n'envisageait que le bien fondé de cette décision, on reconnaîtrait tout de suite dans le discours de Lille un caractère délictueux qui la motiverait suffisamment. Mais, intenté à un homme qui est l'âme et le bras de l'opposition, un tel procès a une haute portée politique, et il faut avoir des conséquences sur lesquelles le cabinet a certainement réfléchi avant de donner la poursuite."

—La *Défense* s'exprime ainsi :

"Il ne pouvait convenir au gouvernement du maréchal de tolérer plus longtemps les représentations bruyantes, du député de Belleville ; il n'était pas possible de laisser impunies les tentatives de révolte faites par le grand chef des gauches "unies au même titre."

"Supprimer ce scandale, c'est été renoncer à la réalisation de l'acte patriotique qui a nécessité le 16 Mai. Le maréchal ne l'a pas voulu : nous l'espérons, et nous nous en réjouissons."

—Le *Monde* a son tour approuve et dit :

"La coalition vient d'être frappée à la tête. Voilà enfin un acte d'énergie qui, pour n'être fait attendre, ne manquera pas de me dire, en effet, que si le progrès dont je viens de vous entretenir était réalisable, il serait selon toute apparence déjà réalisé. A quoi je me bornerai à répondre que l'on tenait il a un siècle précisément le même langage aux économistes qui entrevoyaient les bienfaits du développement futur du commerce des grains, alors frappé de la plus complète impopularité. Le commerce du travail fiétri en Europe du nom de *marchandage* n'est pas moins impopulaire aujourd'hui que ne l'était du temps de Quesnay et de Turgot le commerce des grains. Aux yeux des philanthropes qui ont pour spécialité de résoudre toutes les questions économiques et autres au moyen du sentiment sans tenir compte de la science, le commerce du travail n'est et ne peut être qu'une des formes de la Traite ; aux yeux des socialistes, il a le vice irrémédiable d'impliquer la multiplication de ces odieux " intermédiaires " qui sont les sangsues du peuple et qu'il faut au contraire se hâter de supprimer pour mettre le producteur directement en rapport avec le consommateur ; aux yeux des conservateurs routiniers enfin, il a le défaut d'être en dehors de la routine et il est bien clair que tout ce qui est en dehors de la routine ne peut être que chimérique et subversif.

Il n'en est pas moins certain que le jour où quelque homme d'affaires entreprenant comme les Etats-Unis en comptent, après que plusieurs 200 millions dont il était responsable semblaient passés au compte des profits et pertes et des frais généraux d'une dictature insurrectionnelle. Le péril était dans la libre témérité des partisans de celui qui croyait que le silence suffisait contre les accusations fétrissantes de M. Ordinaire, son ancien associé ; de celui qui paraissait trop redoutable pour être inquiété, qui menaçait les fonctionnaires coupables d'accomplir leur devoir, qui groupait autour de lui tous les ennemis du gouvernement régulier et les amentait à sa voix contre les pouvoirs constitutionnels.

Voilà où était le vrai péril.

On se demandait de quel côté était le droit et si on n'en était pas venu à supporter une sorte de montrueuse connivence entre la légalité vraie et la légalité des avocats radicaux.

L'anarchie a pris fin."

L'Ordre est du même avis :

"Tandis que, dit-il, l'on poursuit un malheureux contribuable en recouvrement de quelques francs, le gouvernement accepte passivement les insolences de gens auxquels son devoir le plus élémentaire impose de demander la justification des sommes énormes sorties des caisses de l'Etat par leur ordre."

—Constatons, en passant, que la *France* n'a pas encore osé défendre directement M. Gambetta ; elle aime mieux emprunter ses arguments contre les poursuites à quatre journaux anglais ou allemands ennemis de la France (de la vraie), de celle que ne dirige pas M. de Girardin :

—Le *Gaulois*, qui tout d'abord semblait ne pas approuver les poursuites contre M. Gambetta, s'exprime ainsi :

"Nous nous reprocherions, au moment où la justice est saisie ou va l'être, d'insister sur les délits commis par M. Gambetta, de les définir ou de les aggraver. Ce qu'il nous est permis de dire, en réservant les droits sacrés de la défense, c'est que nul journaliste, ayant l'expérience de sa profession et une juste notion des lois qui régissent la presse, n'aurait osé imprimer et signer les allégations contenues dans le discours de M. Gambetta, à moins d'être résolu d'avance à affronter la prison et l'amende."

—Le *Mot d'Ordre* trouve que M. Gambetta est un heureux.... républicain. Il a toutes les chances. Il ne fait rien pour la République vraie, et néanmoins, le succès est pour lui ; mais qu'il prenne garde, dit le *Mot d'Ordre* :

"M. Gambetta n'a pas voulu justifier ainsi sa fortune et sa popularité. Peut-être croit-il n'avoir pas besoin de mériter par la grandeur de ses efforts et de son but la grandeur de son ambition et de ses vœux du sort. Il laisse faire la chance. Mais qu'il y prenne garde ! La chance finit par être infidèle et réserve toujours un Waterloo à ceux qui attendent toujours d'elle des Austerlitz."

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

Chronique de la Ville.

Départs.

Partis hier soir par la ligne de Mobile : E. Wise, Cincinnati ; C. Mobie, et femme, Willie L. Mobie et Mlle Ella Mobie, New York ; Capt. Jno Miller, Washington ; S. A. O'Donnell, New York ; Mme A. Harris, Chicago ; Charles Roth, Gainesville, Ga ; A. Koffas, Richmond ; J. M. Lummus, Point Clear ; J. E. Mengdorff, S. F. Grissmore et L. Homes, New York ; G. N. Wilson, St. Louis ; Jas. M. Hand, jr., Otto Dalnet, Point Clear ; J. F. Hedgin, New York ; J. M. Mason et sa femme, Richmond ; D. Bernard, Louisville ; M. L. Hudgins, Gainesville, Geo.

Nlle Gaines.

Mme Gaines poursuit ses offres de transaction, mais avec peu de succès à ce qu'il paraît, car ses propositions ne font pas de progrès. Il faut, comme nous l'avons dit, que cette dame réduise de beaucoup sa demande. A ce sujet, un correspondant nous communique l'opinion suivante : "Pourquoi n'offrirait-on pas à Mlle Gaines, pour la dédommager tout à fait dans l'affaire des terres du bayou St Jean, une somme de $500,000 en bons à prime ?"

Bonne idée que nous recommandons à Mr Pilsbury. Personne ici ne connaît mieux que lui la valeur des bons à prime et personne mieux que lui ne saurait la faire accepter de Mme Gaines. Nous croyons pouvoir dire que si elle accepte cet arrangement, tout le monde sera satisfait.

Toujours les mêmes embarras.

L'avocat-général s'occupe de la réclamation de Bourke, nommé par l'ancien Lieutenit gardien de la Maison d'Etat, et qui est muni d'un mandamus pour forcer l'auditeur à lui délivrer un mandat de $250. Mais comme, faire quand il ne reste que $250 de fonds affectés pour payer les gardiens de la Maison d'Etat ? L'auditeur répugne à émettre un warrant quand il sait qu'il n'y a pas au trésor une somme suffisante pour le couvrir. Il est probable qu'une injonction sera prise contre lui ou qu'il donnera un mandat pour ce qui reste de fonds.

Ordres militaires.

Quartier-général de la 1re Brigade, 1re Division, Milice de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1877.

Ordres généraux No 1.

Les officiers suivants feront partie de l'état-major de cette division, leurs ordres devront être respectés :

Capt. G. A. WILLIAMS, assistant adjudant général.

Capts GEO. W. DUREE, assistant inspecteur général.

Capt. C. L. WALKER, quartier maître.

Capt. A. G. JAMES, aide de camp.

WM. J. BEHAN,
Brigadier général commandant.

Quartier-général de la 1re Brigade, 1re Division, Milice de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 13 septembre 1877.

Ordres généraux No 2.

Les différents corps composant cette Brigade se réuniront demain, 14 courant, à 2 heures de l'après-midi, sur la Place d'Armes et se déploieront dans l'ordre suivant :

I. Régiment d'Artillerie d'Orléans, tenue d'infanterie, colonel J. B. Vinet.

II. Le second régiment de la Milice de la Louisiane, en petite tenue, colonel Euclid Borland, Jr.

III. Le quatrième bataillon de la Milice de la Louisiane, en petite tenue, colonel R. H. Wilde.

IV. Le bataillon d'artillerie de campagne de la Louisiane, tenue d'infanterie, major G. Legardeur.

V. Batterie C., Artillerie de campagne de la Louisiane, capitaine E. Guibet.

Par ordre du brigadier général.

W. J. BEHAN.

G. A. WILLIAMS,
Adjudant général.

Sixième Cour de District.

Joseph Heid contre la Ville de la Nlle-Orléans.—Le pétitionnaire allègue qu'il a loué le local rue de Chartres 122 et qu'il y a arrangé pour un café et un salon de concert ; qu'avant l'ouverture, il a offert à la ville de la Nlle-Orléans la licence dû pour licence, ainsi qu'il est fixé par ordonnance, après avoir payé à l'hôpital de charité la taxe comme cela est requis par la loi ; que la ville refuse de lui accorder la dite licence et qu'elle a fermé son établissement. Il sollicite, en conséquence, une injonction qui empêche au maire de la ville de l'empêcher dans son exploitation de salon concert des Variétés établi rue de Chartres No 122. L'injonction a été accordée sur une caution de $500.

Pêche à la nasse.

Mardi soir, sur les 4 heures, il y a eu un reflux extraordinaire et vraiment phénoménal au Lac Pontchartrain. Une rafale étant venue subitement et avec une grande violence, les eaux se sont retirées du bord avec rapidité et ont laissé à sec des milliers de poissons de toute grosseur et de toute forme. En un instant les gens se sont portés en cet endroit par centaines et ont ramassé du poisson en quantité illimitée. On a pu réellement dire que "les poissons pleuvaient" ce jour-là. Depuis, la pêche qu'on nait jamais faite. Mais l'aubaine n'a pas duré plus d'un quart d'heure. Le flux ne pouvait tarder à venir, et il est venu en effet et plus haut qu'auparavant. Ce phénomène a eu lieu dans la partie du Lac voisine de l'extrémité du chemin ferré de la rue du Canal. Quelle bénédiction ! S'il y avait une pêche pareille tous les jours, les pauvres gens abandonneraient bien vite les rives du fleuve pour les bords du Lac.

Un cabriolet portant mauvaise compagnie.

Hier matin, vers 1 heure et demie, les officiers O'Brien et, Littleton, qui étaient au coin des rues Bourgogne et Dauphine, entendirent les cris de à la garde ! au meurtre ! venant de la rue Dauphine. Ils coururent dans cette direction et comme ils approchaient du carrefour Conti, un cabriolet, la cocher fouette son cheval et part d'une course rapide. Les officiers donnent chasse et tirent un coup de pistolet en l'air. La décharge a l'effet désiré, et le cabriolet s'arrête rue du Canal, près de la rue Dryades. Les occupants T. Murphy, Pete Earley, James Keller et James Gordon et le cocher sont alors arrêtés et conduits au corps de garde du Troisième Precinct, sur l'accusation d'ivrognerie et de bris de paix ; le cocher est accusé en outre d'avoir fait fourir son cabriolet plus vite que les ordonnances ne le permettent.

Blessure accidentelle.

Hier matin, sur les 2 heures, l'officier E. Peters courait pour répondre à un coup de sifflet parti du coin des rues Canal et Bourgogne, quand son pistolet, tombant à terre accidentellement, partit tout seul, la balle se logeant dans le gras de la jambe gauche. La blessure, examinée par un chirurgien de l'hôpital, a été trouvée non dangereuse.

Morte de ses brûlures.

Mme Louise Cohen, demeurant rue Thalie 213, qui avait été si gravement atteinte par l'explosion d'une cantine d'huile de charbon, est morte hier matin de ses brûlures après d'atroces souffrances.

Envoyé en prison.

Victor Bertel